

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CONCLUSION DE LA VENTE

Toute commande de produits auprès de notre Société, quelle qu'en soit l'origine, implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Elles prévalent sur toutes conditions générales d'achat, quels qu'en soient les termes et annulent toute clause contraire pouvant figurer sur les contrats, documents ou correspondances de l'acheteur.

Il est entendu que toute clause qui figure sur les contrats, documents ou correspondances de l'acheteur et qui ferait obstacle à l'application des présentes, dans l'éventualité où elle serait contraire aux dispositions desdits documents, est considérée comme nulle et sans effet à l'égard de notre Société.

2. PRIX

Les prix des produits sont fixés par le tarif en vigueur au jour de l'expédition de la commande. Ce sont des prix publics Hors Taxes, départ magasin, port, emballage, assurance éventuelle et TVA en sus.

La commande par internet ne peut être exécutée par la société Self Climat que pour la France métropolitaine et les conditions de transport sont fixées selon le tarif en vigueur. Le montant total de la commande internet inclut le prix du transport et la T.V.A. La grille de transport peut être consultée auprès des services commerciaux de la société.

3. CONDITIONS DE REGLEMENT

3.1 – DELAI

Toute première commande doit être réglée comptant sur facture proforma sans escompte. L'ouverture de compte est strictement réservée au client professionnel justifiant d'un code d'activité de commerce ou d'installation de matériel thermique, d'une immatriculation au Registre du Commerce et d'un numéro d'identifiant de TVA. Pour un compte ouvert et selon les autorisations accordées par notre société, les factures sont payables selon les lois en vigueur.

3.2 – REGLEMENT

La société Self Climat MORVAN n'accorde pas d'escompte en cas de paiement comptant ou de règlement anticipé par rapport à la date de règlement prévue sur la facture. **La commande par internet – pour être exécutée – doit être accompagnée par l'envoi d'un chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre de SELF CLIMAT MORVAN SA et adressé à l'adresse – Rue des Epinettes Z.I. Sud – CS 50152 Torcy – 77208 Marne la Vallée Cédex 1.** Le règlement se faisant par anticipation, aucun paiement ni versement de somme quelconque ne doit être effectué auprès du remettant du colis.

3.3 – PENALITES EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT

Pour tout retard de paiement total ou partiel, notre Société appliquera une pénalité de retard d'un montant équivalent à celui qui résulterait de l'application d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculé par mois, et ce après mise en demeure préalable de l'acheteur.

Tous frais de quelque nature que ce soit, liés au retard ou défaut de paiement, seront à la charge de l'acheteur.

Toutes compensations ou toutes déductions réalisées unilatéralement par l'acheteur seront traitées comme un défaut de paiement et entraîneront l'application des sanctions ci-dessus énoncées.

4. LIVRAISONS

4.1 – TRANSFERT DES RISQUES

Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur.

Sauf convention contraire, le transfert des risques a lieu dès le chargement dans nos locaux sur le mode de transport choisi pour le compte de l'acheteur ou dès la mise à disposition des marchandises à l'acheteur.

4.2 – DELAIS DE LIVRAISON

Quel que soit le délai convenu pour la livraison, aucune indemnité ne pourra être exigée en cas de retard. En tout état de cause, la livraison dans les délais ou la mise à disposition de la marchandise ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations de paiement envers notre Société. Nous nous réservons le droit de procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. En cas de livraison partielle, chacune d'elle sera considérée comme une opération commerciale complète. A chaque livraison partielle devra correspondre un paiement proportionnel de cette livraison.

4.3 – TRANSPORTS

Le nombre et l'état des marchandises doivent impérativement être vérifiés à la livraison en présence du transporteur. En cas d'avaries, retards, manquants, il appartiendra au destinataire de consigner ses protestations et réserves régulières auprès du transporteur, sur le document de réception qu'il doit obligatoirement signer, faire contresigner par le transporteur ou son préposé, dater et confirmer par lettre recommandée dans un délai de 2 jours, non compris les jours fériés.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis à vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non conformité des marchandises livrées doivent être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 48 heures qui suivent la réception de la marchandise. Passé ce délai, aucune réclamation concernant de tels vices ne pourra être admise. Il appartient de même à l'acheteur de faire respecter les règles de sécurité en matière de déchargement, notamment pour les produits encombrants et lourds, en utilisant le matériel adéquat.

4.4 – TRANSPORTS POUR COMMANDES INTERNET

Les commandes par internet sont obligatoirement expédiées par colis postal lesquels sont remis au destinataire uniquement contre signature. A réception, aucun règlement ni versement d'indemnité ne doit être effectué auprès du remettant. La livraison est réalisée à l'adresse indiquée sur le bon de commande : adresse de l'émetteur de la commande par défaut, adresse de livraison si indiquée. Elle doit être clairement libellée et correspondre à une adresse postale identifiée ; la société Self Climat ne saurait être tenue responsable pour un défaut de livraison lié à une indication d'adresse incomplète ou non identifiable par les services d'acheminement. Les livraisons ont lieu généralement du Lundi au samedi.

5. ECHANGE OU RETOUR DE MATERIEL

Aucun retour de marchandise ne sera accepté si la demande n'a pas été préalablement faite et s'il n'a pas fait l'objet d'un accord écrit de notre part.

En cas d'accord, les marchandises devront être retournées dans leur emballage d'origine en port payé.

Ces retours donnent lieu à une décote pour réintégration et remise en stock de 15% minimum, étant entendu qu'elles peuvent être revendues en l'état. Sinon, il sera nécessaire de procéder à un examen des marchandises pour établir le montant de la décote supplémentaire pour reconditionnement et remise en état du produit.

6. RESERVE DE PROPRIETE

Notre société se réserve la propriété de la marchandise livrée jusqu'au versement des sommes dues sur les comptes de notre Société.

Pendant la durée de la réserve de propriété en tant que dépositaire, les risques ayant été transférés au moment de la livraison, l'acheteur devra assurer les marchandises contre tous risques de dommages ou de responsabilités.

L'acheteur, autorisé à revendre la marchandise livrée dans l'exécution normale de son commerce, est tenu d'informer immédiatement notre Société de la saisie, au profit d'un tiers, des marchandises livrées sous réserve de propriété.

En cas de non paiement d'une fraction ou de l'intégralité de l'une quelconque des échéances convenues pour le prix, et huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse, en tout ou en partie, la vente pourra être résolue de plein droit, si bon semble à notre Société, sans préjudice de tous dommages-intérêts réclamés à l'acheteur. La marchandise devra être mise à la libre disposition immédiate de notre Société. La reprise de la marchandise n'équivaut pas à la résolution du contrat de vente. Les sommes déjà versées par l'acheteur pourront demeurer acquises à titre de dommages et intérêts.

7. GARANTIE

Sans préjudice de la garantie légale de l'article 1641 du Code civil, notre garantie court contre tout vice de construction ou défaut de matière pendant une durée de un an à compter de la livraison et est limitée au simple remplacement des pièces défectueuses, sans qu'aucune indemnité ou dommages – intérêts puissent être réclamés.

Les extensions de garanties pour certaines gammes de produits sont dûment énoncées dans les documents techniques accompagnant le produit.

Généralement, la garantie est assujettie au respect des normes d'installation suivant les réglementations en vigueur et des notices techniques accompagnant le produit.

Pour la gamme des produits MORVAN, le Certificat de Garantie doit être adressé par voie postale à notre Société le jour de la mise en service de l'appareil, la non application de cette démarche entraînant la perte de garantie.

Pour l'ensemble de nos produits, la garantie s'applique uniquement au matériel fourni par notre Société et ne peut en aucun cas être étendue aux matériels et accessoires ne faisant pas partie de notre fourniture.

8. PRECONISATIONS

Les avis et conseils, les indications techniques, les schémas de principe, les propositions que nous pouvons être amenés à donner ou à faire, sont de l'ordre de l'assistance technique et n'impliquent de notre part aucune garantie. Il ne nous appartient pas d'apprécier les cahiers des charges ou descriptifs fournis. Il appartient au client de vérifier l'adéquation entre le choix du matériel et les conditions réelles d'utilisation.

9. FABRICATION

Notre Société se réserve le droit de modifier à tout moment sans préavis l'apparence extérieure et les caractéristiques de ses produits.

10. ATTRIBUTION DE JURIDICTION–DROIT APPLICABLE

De convention expresse, il est attribué compétence exclusive pour tous les litiges qui s'élèveraient entre les parties à l'occasion de leurs rapports commerciaux, aux Tribunaux français, et plus particulièrement au Tribunal de Commerce de Meaux, quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Par ailleurs, les relations avec l'acheteur sont régies par le droit français. En cas de traduction des présentes en langue étrangère, seul le texte rédigé en français aura valeur authentique.